Théâtre et arts associés

Une offre publique s'appuyant notamment sur plus de 70 équipements labellisés

Aux quatre théâtres nationaux¹ subventionnés exclusivement par l'État, s'ajoute un vaste réseau de lieux dédiés à la création et à la diffusion du théâtre, du cirque, des arts de la rue et de la marionnette. Soutenu par l'intervention conjointe de l'État et des collectivités territoriales, ce réseau s'appuie notamment sur des labels qui structurent les missions et les moyens de ces institutions: 38 centres dramatiques nationaux (CDN), 13 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP), 13 pôles nationaux du cirque (PNC) (carte 1). La création d'un label « Centre national de la marionnette » (CNMA), attribué en octobre 2022 à six structures, contribue au renforcement du soutien de l'État à la diversité des esthétiques des arts de la scène.

Deux saisons bouleversées par la crise sanitaire pour le théâtre et les arts associés

La crise sanitaire et son impact sur l'ouverture, la capacité d'accueil et la fréquentation des lieux culturels se répercutent fortement sur les saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Dans les quatre théâtres nationaux, 28 spectacles et 403 représentations ont été programmés durant la saison 2020-2021, pour près de 110 000 spectateurs, soit une baisse de 85 % de ceux-ci par rapport à la saison 2018-2019 (tableau 1).

En 2020, les structures labellisées du secteur du théâtre et des arts associés ont accueilli au total près de 4800 représentations pour près de 1500 spectacles et 594000 spectateurs alors qu'avaient eu lieu, en 2019, plus de 9300 représentations, près de 2900 spectacles pour plus de 2,15 millions de spectateurs accueillis. Dans les centres dramatiques nationaux, plus de 3500 représentations ont eu lieu (2638 au siège et 883 en itinérance²) pour près de 850 spectacles dont plus de 80 % ont eu lieu au siège. En 2020, les représentations au siège ont baissé de 45 % alors que celles en itinérance, encouragées notamment dans le cadre de l'été culturel ou du « Plan théâtre », ont augmenté de 6 % par rapport à 2019. Les pôles nationaux du cirque ont été plus touchés dans leur activité d'îtinérance (– 64 % de spectacles et – 67 % de représentations en 2020 par rapport à 2019) que dans leur activité au siège, en raison de l'interdiction des représentations sous chapiteau pendant la crise. Quant aux centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, leur activité au siège a augmenté par rapport à 2019. En effet, 119 spectacles ont eu lieu au siège (+ 23 %) pour 174 représentations (+ 41 %). Mais leur activité d'îtinérance suit la même tendance que pour les autres labels avec un effondrement des spectacles (– 82 %) et des représentations (– 87 %) (tableau 2).

Le théâtre privé, également très affecté par la crise sanitaire

Les salles du théâtre privé, c'est-à-dire non subventionné par les pouvoirs publics, bénéficient d'un fonds de soutien financé par une taxe sur la billetterie (3,5 % sur le prix de vente du

^{1.} Les quatre théâtres nationaux d'art dramatique sont : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. Il en existe un cinquième, le Théâtre national de Chaillot, qui est consacré à la danse.

^{2.} Sont considérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure mais chez des lieux partenaires du territoire.

billet) et des subventions de l'État et de la Ville de Paris. Le fonds, géré par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), compense en partie les pertes en cas d'insuccès et finance la production de nouveaux spectacles. Le théâtre privé connaît, lui aussi, une baisse de son activité en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences: érosion du public traditionnel de ses salles – public majoritairement âgé et plus volontiers touristique –, faiblesse du renouvellement des publics, et réouverture tardive des théâtres en septembre-octobre 2021, alors même que les représentations dans les salles de spectacles étaient possibles dès le 19 mai 2021. En 2021, le nombre de représentations, éligibles à la taxe ASTP, est d'environ 23 800, soit une baisse de 43 % par rapport à 2019. Le nombre de spectacles est d'un peu plus de 4 600, soit 40 % de moins par rapport à 2019. Le prix moyen du billet, de 27,30 euros en 2021, subit une légère baisse de 1 % par rapport à 2019 (tableau 3).

Un soutien aux compagnies accru et renouvelé

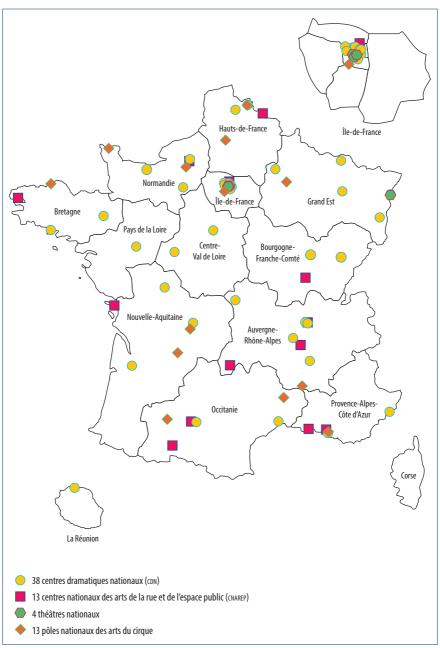
Les compagnies de théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue peuvent solliciter différentes aides auprès du ministère de la Culture: aide au projet ponctuelle pour la création d'un spectacle ou conventionnement pluriannuel pour aider le développement d'une équipe artistique et ses projets dans le temps. Le dispositif d'aides aux équipes artistiques du spectacle vivant a été profondément renouvelé en 2021 pour mieux accompagner le parcours des artistes et le renouvellement des équipes aidées. Parallèlement aux aides conjoncturelles liées à la crise sanitaire (notamment le Plan de relance), 3,80 millions d'euros supplémentaires (2,25 M€ en 2021 et 1,54 M€ en 2022) ont pu bénéficier aux équipes théâtre, marionnettes, cirque et arts de la rue. Ces crédits nouveaux ont contribué à accélérer un rééquilibrage en faveur des équipes dirigées par des femmes et à une plus grande diversité des esthétiques et des formes (cirque, arts de la rue, marionnettes). Pour exemple, entre 2018 et 2021, les soutiens aux équipes dirigées par des femmes ont progressé de 39 % et celles de cirque de 36 %.

Au total, en 2021, les aides allouées par le ministère de la Culture aux compagnies du secteur s'élèvent à un peu plus de 27,5 millions d'euros, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. En 2021, 724 équipes ont été soutenues, dont 370 par une aide au projet, 41 par une aide à deux ans et 313 par un conventionnement d'une durée de trois ans. À ces aides, s'ajoutent plus de 8,7 millions d'euros attribués pour des activités de création et des actions culturelles et de transmission. Par ailleurs, en raison de la crise sanitaire, 383 aides exceptionnelles ont été versées aux compagnies de théâtre et arts associés dans le cadre du Plan de relance ou de crédits obtenus sur le programme Création (131), ce qui représente plus 4,2 millions d'euros (tableau 4) et a permis de préserver l'emploi artistique et la pérennité des équipes.

Pour en savoir plus

• Rapport d'activité 2021, Association pour le soutien au théâtre privé. www.astp.asso.fr

Carte 1 – Répartition des établissements de création et de diffusion du théâtre et arts associés, publics ou labellisés par le ministère de la Culture au 1er janvier 2022



Source: Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 1 – Activité des théâtres nationaux*, saisons 2014-2015 à 2020-2021

En unités et %

	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	Variation entre 2020-2021 et 2018-2019**
Nombre de spectacles	63	71	75	65	64	42	28	- 56
Comédie-Française***	26	26	26	23	23	12	12	- 48
Théâtre national de la Colline	13	18	18	14	13	10	4	- 69
Théâtre national de l'Odéon	10	11	15	12	13	8	6	- 54
Théâtre national de Strasbourg	14	16	16	16	15	12	6	- 60
Nombre de représentations	1 593	1 529	1 614	1 457	1 473	836	403	– 73
Comédie-Française***	770	766	775	749	765	393	208	- 73
Théâtre national de la Colline	302	297	361	267	275	203	62	- 77
Théâtre national de l'Odéon	375	292	297	279	287	134	94	- 67
Théâtre national de Strasbourg	146	174	181	162	146	106	39	-73
Nombre de spectateurs	725 925	746 900	672 597	671 550	709 954	336 657	109 979	- 85
Comédie-Française***	376 838	379 342	359 041	373 599	413 406	194 341	62 772	- 85
Théâtre national de la Colline	97 003	112 643	95 165	91 668	92 682	55 723	12 036	- 87
Théâtre national de l'Odéon	196 579	193 218	159 189	158 940	155 386	45 935	28 972	- 81
Théâtre national de Strasbourg	55 505	61 697	59 202	47 343	48 480	40 658	6 199	- 87

^{*} Hors Chaillot-Théâtre national de la danse, dont l'activité est prise en compte dans le chapitre Danse.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

^{**} En raison de la fermeture des salles et restrictions de jauge dans le cadre de la crise sanitaire.

^{***} Salle Richelieu, Théâtre du Vieux-Colombier et Studio-Théâtre (à partir de 2014-2015).

Tableau 2 – Activité des structures labellisées théâtre, cirque et arts de la rue en 2019-2020

En unités et %

	2019	2020	Variation 2019/2020 (%)
Nombre de spectacles	2 866	1 477	- 48
Centres dramatiques nationaux (CDN)*			
au siège***	1 3 1 9	696	- 47
en itinérance***	214	151	– 29
Pôles nationaux cirque (PNC)**			
au siège	367	308	– 16
en itinérance	246	88	- 64
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)**			
au siège	97	119	23
en itinérance	623	115	- 82
Nombre de représentations	9 354	4 775	– 49
CDN			
au siège	4 835	2 638	- 45
en itinérance	835	883	6
PNC			
au siège	755	571	– 24
en itinérance	728	241	- 67
CNAREP			
au siège	123	174	41
en itinérance	2 078	268	– 87
Nombre de spectateurs	2 150 578	594 068	- 72
CDN	1 152 039	427 488	- 63
PNC	413 028	109 365	-74
CNAREP	585 511	57 215	- 90

^{* 37} structures (hors Tréteaux de France).

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 3 – Activité des spectacles privés en 2018-2021

En unités, euros et %

	2018	2019	2020	2021	Variation 2019/2021 (%)
Nombre de spectacles privés*	7 236	7 686	5 080	4 613	- 40
Nombre de représentations	38 706	41 998	16 612	23 798	-43
Nombre de spectateurs	6 280 523	6 755 506	2 439 760	2 635 866	- 61
Prix moyen (en euros)	27,10	27,70	26,10	27,30	– 1

Source: Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022

^{** 13} structures.

^{***} Sont onsidérées comme « au siège » les représentations dans les bâtiments de la structure labellisée. Les représentations « en itinérance » sont programmées par la structure, mais chez des lieux partenaires du territoire.

Tableau 4 – Aides aux compagnies de théâtre et arts associés en 2021

	Dis	Dispositif Aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV)*	déconcentr vivant (ADSV)	ées)*	Autres pour des de cré	Autres crédits pour des activités de création	Autres cré des actions et de tran	Autres crédits pour des actions culturelles et de transmission	10		Aides exceptionnelles liées à la crise sanitaire**
	Nombre d'équipes	Montant (€)	Rappel crédits 2020 (€)	Variation Nombre Montant 2020/2021 d'équipes (¢)	Nombre d'équipes	Montant (€)	Nombre Montant Nombre Montant d'équipes (ξ) d'équipes (ξ)	Montant (ϵ)	exceptionnelles) (ϵ)	Nombre T d'équipes ex aidées	Nombre Total crédits d'équipes exceptionnels aidées (\mathcal{E})
Aide au projet	370	4 637 968	3 943 342	18	33	488364	38	301 832	5 428 164	53	458 300
Conventionnement à 2 ans (préfiquration)	41	1 059 000			=	224 000	2	14800	1 297 800	6	108 050
Conventionnement - 3 ans	313	21 820 284	21 820 284 21 275 189	3	116	5 359 000	46	529 160	27 708 444	178	2 219 465
Autres aides	1			,	<i>L</i> 9	1734052	Ξ	87 800	1 821 852	143	1 421 058
Total	724	27 517 252 25 218 531	25 218 531	6	227	7 805 416	97	933 592	36 256 260	383	4 206 873

^{*} Le dispositif des Aides Aides decorreentrees aux équipes de spectacle vivant (usos) est le dispositif de dont commun qui encadre les aides accordées par le ministère de la culture aux équipes. Elles peuvent être aidées (de manière cumulative ou non) par d'autres dispositif dans le ** Aide exceptionnelles versées aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de cédits exceptionnels oblemus sur le programme Céation (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de cédits exceptionnels oblemus sur le programme Céation (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de crédits exceptionnels oblemus sur le programme Céation (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de crédits exceptionnels oblemus sur le programme Céation (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de crédits exceptionnels oblemus sur le programme Céation (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans le cade du Plan de relance ou de crédits exceptionnels de l'action (131). Ne sont pas intégrées les aidés aux équipes artistiques dans les aidés aux équipes artistiques dans les aidés aux équipes aux équipes artistiques dans les aidés aux équipes cadre d'appels à projet spécifique.

Source : Direction générale de la création artistique/DEPS, Ministère de la Culture, 2022